

Listen to this article

Luc 12 : 1-12

« Quiconque m'aura confessé devant les hommes, le fils de l'homme le confessera aussi devant les anges de Dieu. » – verset 8.

Une grande foule entourait le Seigneur, désirant vivement L'entendre, Lui qui parlait comme nul autre n'a parlé. Ignorant cette multitude, Jésus s'adressa à ses disciples, disant : *« Gardez-vous du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie »*. Ici, comme en d'autres endroits des Ecritures, Jésus utilise le levain comme le symbole, ou la figure d'une influence néfaste. Nous ne connaissons aucun exemple dans lequel le levain serait utilisé pour représenter quelque chose de bon ou de pur. Durant la fête de la Pâque, il était interdit aux Juifs de s'en servir, ce qui symbolisait la purification du péché.

Jésus déclara que les actes hypocrites des Pharisiens – le peuple éduqué de cette époque-là – étaient comme du levain, constituaient des impuretés, des péchés contagieux du fait de l'influence qu'exerçaient ces Pharisiens. Ses disciples devaient être honnêtes, sincères, purs, exempts de toute hypocrisie et de toute tromperie. Leurs paroles et actions devaient être telles qu'elles n'auraient pas à être cachées. Jésus déclare qu'en fin de compte, toute hypocrisie et tout péché seront découverts, révélés. Il devait sans aucun doute parler de son Royaume, au cours duquel la puissance de la résurrection sera exercée, toutes les choses cachées des ténèbres seront abolies et les secrets de l'humanité révélés. Cela constituera, sans aucun doute, la base de l'opprobre et de la honte qui seront la punition d'un grand nombre, comme cela a été annoncé.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Aussi, nous lisons qu'à la résurrection, certains se lèveront pour briller comme les étoiles du ciel, et d'autres pour l'opprobre et la honte éternelle (Daniel 12 : 2). Il est cependant réconfortant de savoir que le mot hébreu (traduit par *éternel*, trad.) signifie durable et non éternel. L'opprobre et la honte dureront aussi longtemps que dureront les conditions qui les auront engendrées, soit, jusqu'à ce que la réforme de l'individu se fasse ou, dans le cas contraire, jusqu'à sa destruction dans la seconde mort.

NE CRAIGNEZ POINT LES PERSECUTIONS

Jésus indiqua qu'une vie honnête attirerait sur ses disciples la persécution de la part des hypocrites, mais ils ne devaient pas la craindre, même s'il leur faudrait mourir. La vie présente n'est, au mieux, qu'éphémère. La vie digne d'être considérée est la vie éternelle, à laquelle Dieu a pourvu en faveur de tous ceux qui seront bien disposés et obéissants et elle pourra, en fin de compte, être obtenue grâce aux mérites du sacrifice de Jésus. Ceux qui ont cette foi ne devraient pas avoir peur de ce que l'homme peut leur faire, mais plutôt craindre ce qui pourrait les séparer de Dieu et de ses gracieuses promesses de vie future.

« Craignez celui qui, après avoir tué, a le pouvoir de jeter dans l'enfer (selon le texte anglais, trad). » (Luc 12 : 5). Dans le Grec, à la place du mot enfer se trouve ici le mot Géhenne. A l'origine, ce fut le nom d'une vallée située à l'extérieur de Jérusalem, dans laquelle on jetait les déchets de la ville en vue d'une destruction complète. On y jetait également les criminels les plus vils après leur exécution ; ce n'était pas afin de les tourmenter, mais pour exprimer symboliquement qu'il n'y a pas de futur pour les méchants. Jésus utilisa la Géhenne comme type de la seconde mort, qui sera le lot de tous ceux qui pécheront de leur propre volonté, en toute connaissance de cause, délibérément, contre la lumière et la connaissance.

La crainte de l'Eternel est le commencement de la sagesse, et une crainte respectueuse est toujours appropriée. Mais à mesure que les membres du peuple de Dieu parviennent à Le connaître intimement, apprenant ce que sont sa justice, sa sagesse, son amour et sa puissance et comprenant qu'Il est l'ami de tous ceux qui aiment la justice, ils en viennent à aimer Dieu et, comme l'Apôtre le déclare,

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

« l'amour parfait bannit la crainte », ce qui signifie le repos. Les disciples du Seigneur devaient se rendre compte des soins dont ils étaient l'objet de la part de leur Père céleste et de sa sagesse. Comme Il n'oublie pas les passereaux, de même Il ne les oubliera pas et pas un seul cheveu de leur tête ne tombera sans qu'Il le sache et le permette. Il les assure encore que tout ce qu'Il permet d'arriver à son peuple, à ses enfants, concourra à leur bien.

CONFESSEZ-MOI DEVANT LES HOMMES

Quiconque voudrait être en accord avec Dieu, doit Le confesser, ainsi que le Seigneur Jésus, son représentant qu'Il a envoyé dans le monde. Quiconque confesse le Seigneur Jésus, confesse le Père qui L'a envoyé. Celui-là bénéficiera de la faveur du Seigneur et pourra, en fin de compte, à la résurrection, être reconnu par le Père et les saints anges, comme membre de l'Epouse de Christ. Mais ceux qui, après être devenus disciples de Christ, Le renient, Il ne les reconnaîtra pas comme disciples glorieux.

Les paroles de Jésus s'adressaient à ses disciples, et non aux foules. Quiconque confessera Christ, deviendra son disciple. Ceux qui ne L'ont jamais reconnu, ne peuvent Le renier. Il y a lieu de Le confesser, non pas simplement par le baptême, ou par une quelconque manière extérieure. Il doit être confessé par la vie, le comportement, les paroles de ses disciples. Ceux-ci doivent posséder son esprit et « annoncer les vertus de celui qui les a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière ». Quiconque professe être son disciple, et ignore ensuite les enseignements du Maître, Le représente mal, Le calomnie, Le renie ; celui-là ne participera pas à la glorieuse présentation de l'Epouse à la fin de cet âge.

Les foules, bien entendu, doutèrent et ne devinrent aucunement disciples. Certains même se moquaient de Jésus disant qu'Il avait un démon et qu'Il était fou. Le Maître déclara qu'une telle incompréhension à son égard et de telles calomnies pouvaient être pardonnées si elles étaient faites par ignorance. Mais certains allèrent au-delà, déclarant que les bonnes œuvres qu'Il accomplissait par le saint Esprit étaient réalisées par la puissance de Satan, Béelzébul. En agissant ainsi, ils commettaient un péché inexcusable, qui ne devait pas être passé sous silence.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Un tel péché devait certainement être volontaire, puisque leurs accusations n'avaient aucun fondement. Les enseignements du Maître étaient la pureté même. Sa conduite, ses paroles et ses miracles étaient de bonnes œuvres. Seul une perversité volontaire pouvait les attribuer à Satan. Le fait qu'ils ne devaient jamais être pardonnés ne signifie pourtant pas que les diffamateurs étaient irrémédiablement perdus. Ils subiront une punition proportionnelle au degré d'obstination qu'ils auront manifesté. Si la punition produit la réforme, cela sera bien, sinon, cela pourrait aboutir à une complète destruction : à la seconde mort.

Peu de sujets sont moins bien compris que celui-ci : le péché contre le saint Esprit. Le mot esprit dans ce cas signifie pouvoir ou influence. Par exemple : l'esprit de Satan est la puissance ou l'influence opposée à Dieu et à la justice. L'esprit d'erreur est la puissance ou influence du mensonge. Et inversement, l'esprit de vérité, l'Esprit de Dieu, le saint Esprit, représente l'influence divine et sa puissance, manifestées partout où l'on peut la reconnaître. La responsabilité de tout individu est proportionnelle à son éclairement. Ceux qui sont aveugles mentalement et moralement ont proportionnellement peu de responsabilité, car ils ne comprennent pas clairement la différence entre l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur, entre l'Esprit de Dieu et l'esprit de Satan.

L'homme ne fut pas créé dans cet état d'incapacité à discerner le vrai du faux et le bien du mal. Il fut créé parfait, à l'image et à la ressemblance de Dieu. Le péché entraîna la mort, non uniquement du corps, mais également de l'esprit, de la conscience. Par conséquent, la capacité à discerner le vrai du faux varie selon les individus. En outre, certains ont plus que d'autres la possibilité de s'instruire, et de ce fait leur responsabilité s'accroît. Le monde en général ne connaît pas Dieu ; par conséquent, il ne lui est pas possible de pécher contre le saint Esprit dans le plein sens du terme ou dans une pleine mesure, ce qui le rendrait passible de la seconde mort. « Le Dieu de ce monde a aveuglé leur intelligence afin qu'ils ne croient point ». – 2 Corinthiens 4 : 4.

Une mesure de connaissance est nécessaire pour nous permettre d'apprécier le fait que Christ était l'Envoyé de Dieu. Ensuite, si nous L'acceptons et devenons ses disciples consacrés, nous recevons l'engendrement du saint Esprit. Cela nous place dans une position avantageuse : les yeux de notre compréhension s'ouvrent de plus

en plus, proportionnellement à la mesure du saint Esprit dont nous nous remplissons. Notre responsabilité s'accroît, ainsi que notre joie dans le Seigneur et notre préparation aux gloires célestes auxquelles nous avons été appelés. Ce sont ces disciples déjà avancés de Jésus qui sont exposés au danger d'attrister le saint Esprit, par lequel ils ont été scellés, et d'éteindre l'Esprit de sainteté qui demeure dans leur cœur (Ephésiens 4 : 30 ; 1 Thessaloniciens 5 : 19). Si éteindre l'Esprit et l'attrister ne se font pas instantanément, ils sont la voie qui mène à la seconde mort. Par conséquent, chaque chrétien devrait tendre vers la perfection de la sainteté, afin d'être rempli de l'Esprit.

L'Apôtre présente cette pensée en Hébreux 6 : 4-6, déclarant que ceux qui ont une fois goûté à la bonne Parole de Dieu et aux pouvoirs de l'âge à venir, et qui ont été rendus participants du saint Esprit, ceux-là ne peuvent être ramenés de nouveau à la repentance s'ils rejettent Christ et la justice, volontairement, délibérément et se tournent vers le péché. L'apôtre déclare encore plus loin (Hébreux 10 : 26, 27) : « Si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles », ou adversaires de Dieu. L'Apôtre mentionne en particulier le rejet de l'œuvre de réconciliation accomplie par Christ, disant que ceux qui effectuent ce rejet considèrent comme une chose banale le sang de l'alliance par lequel ils ont été sanctifiés, et cela, malgré l'esprit de faveur qui les a guidés jusque-là.

Ceux qui éteignent l'Esprit de sainteté, ou qui « attristent » l'Esprit, sont décrits par l'Apôtre Jacques (5 : 14) comme malades spirituellement. Coupés de la communion avec Dieu, il ne leur reste qu'une seule ressource : demander l'assistance d'anciens sanctifiés de l'Eglise, afin qu'ils prient pour eux et qu'ils les oignent d'huile, symbolisant le saint Esprit. La prière de la foi sauvera ceux qui sont spirituellement malades et le Seigneur les relèvera et, comme ils ont commis des péchés, ceux-ci leur seront pardonnés.

« *L'ESPRIT SAINT ENSEIGNERA* »

Les fidèles disciples du Seigneur devaient s'attendre à ce que, parmi les tribulations

qu’ils devaient subir, il y ait celle d’être faussement accusés et amenés devant des magistrats. Pour la plupart, les disciples n’avaient pas reçu d’éducation et pouvaient craindre d’avoir à se trouver en présence de fonctionnaires éduqués. Ils devaient néanmoins savoir que la bénédiction du Seigneur les accompagnerait, et qu’ils recevraient une sagesse supérieure à celle qu’ils avaient déjà, par nature. Ils ne devaient pas méditer anxieusement sur ce qu’il y aurait à répondre, mais tout confier au Seigneur et s’attendre à son aide.

Rien en ceci n’implique que les ministres de Christ, qui servent devant le pupitre ou au cours de la réunion de l’Assemblée, devraient s’efforcer de représenter le Seigneur (par l’exposé d’un thème, trad.) sans avoir étudié leur sujet. Au contraire, chacun devrait faire siennes les paroles de l’Apôtre Paul adressées à Timothée : « Etudie pour te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n’a point à rougir, qui dispense droitement la parole de la vérité » (2 Timothée 2 : 15). Il y a une différence entre se tenir devant l’assemblée du peuple de Dieu, comme porte-parole des Saints Ecrits, et être appelé devant les magistrats.

WT 1914 p.5390

Copyright © Association des Etudiants de la Bible